

# L'APPRENTISSAGE ET LA FORMATION CONTINUE MODE D'EMPLOI

## LA FORMATION EN APPRENTISSAGE

L'apprentissage s'adresse aux étudiants de moins de 29 ans. Leur contrat d'apprentissage avec une bibliothèque, d'une durée de 12 mois en moyenne, pourra débuter trois mois avant le début de la formation. Il ne pourra pas se conclure avant la fin de la formation, fixée en septembre de l'année suivante, le jour où le Jury officiel de l'IUT délivre les diplômes.

Les apprentis sont exonérés des frais d'inscription universitaires, hormis la CVEC. Le coût de leur formation est pris en charge par le CNFPT, l'État ou l'OPCO selon la bibliothèque qui les emploie.

## LA FORMATION CONTINUE

La formation continue s'adresse à des adultes en reprise d'études, (salariés, demandeurs d'emploi...) dans une démarche de reconversion ou de montée en compétences. En intégrant la formation ils ont le statut de stagiaires et suivent un calendrier alternant des cours et des stages. Les diplômes sont délivrés par le jury officiel réuni en juillet.

Les candidats relevant de la formation continue devront prévoir le financement de leur formation (4 500€). Les financements sont nombreux et dépendent de la situation du candidat. À défaut un auto-financement sera nécessaire. Attention, l'accès au contrat de professionnalisation est possible seulement dans les bibliothèques privées ou les EPIC.

## CANDIDATURE

1) Admissibilité sur dossier de candidature (parcours universitaire, connaissance de la profession, expériences, motivation, promesse d'apprentissage ou de financement).

2) Admission après entretien sur le projet professionnel et personnel.

**Rendez-vous sur les sites de l'université et de l'IUT :**

<https://formations.u-bordeaux-montaigne.fr> > **Licence pro bibliothécaire**

[www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr](http://www.iut.u-bordeaux-montaigne.fr) > **Offre de formation / bibliothécaire**



Apprentissage & Formation continue

Métiers du livre

Documentation et bibliothèques

Parcours bibliothécaire



### CONTACTS :

**Métiers du livre :** Camille SEGUIN, Assistante pédagogique  
tél. +33 5 57 12 20 14 - [camille.seguin@iut.u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:camille.seguin@iut.u-bordeaux-montaigne.fr)

**Apprentissage :** Aurélia BOUDEY, Gestionnaire CFA  
tél. +33 5 57 12 20 05 - [aurelia.boudey@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:aurelia.boudey@u-bordeaux-montaigne.fr)

**Formation continue :** Catherine LECART, Assistante de formation  
tél. +33 5 57 12 21 47 - [catherine.lecart@iut.u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:catherine.lecart@iut.u-bordeaux-montaigne.fr)  
[formation-continue-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:formation-continue-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr)

Licence professionnelle métiers du livre : documentation et bibliothèques,  
parcours bibliothécaire (Code RNCP 31150).

LICENCE PROFESSIONNELLE EN 1 AN

Le métier de bibliothécaire, extrêmement diversifié dans ses missions, demande la maîtrise des techniques professionnelles classiques et une réelle disposition à la création de projets innovants.

## INSERTION

Cette licence cible des emplois dans la fonction publique d'État ou territoriale et dans des centres ou services de documentation publics ou privés.

## PUBLICS

La licence professionnelle Bibliothécaire accueille des étudiants en apprentissage ou en formation continue. Elle est ouverte aux titulaires d'un BAC+2 minimum ou diplôme européen équivalent. L'accès par une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) est également possible. Elle peut accueillir jusqu'à 20 étudiants.

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

La formation a pour objectif premier l'insertion professionnelle des étudiants. Elle permet l'acquisition des savoirs théoriques et pratiques indispensables à l'exercice de responsabilités, à la conduite de projets techniques et aux fonctions d'encadrement dans les bibliothèques et médiathèques relevant du secteur public ou privé - bibliothèque de lecture publique, bibliothèque universitaire, bibliothèque spécialisée, bibliothèque d'entreprise. Elle forme des cadres gestionnaires de bibliothèques visant les concours des fonctions publiques d'État et territoriales, des cadres intermédiaires des bibliothèques-médiathèques, en particulier des responsables de moyennes bibliothèques et de bibliothèques intercommunales.

## ORGANISATION

La formation se déroule sur douze mois, de septembre à septembre pour les apprentis, et sur neuf mois, de septembre à juin pour les stagiaires de la formation continue. Le planning alterne entre des plages de formation théorique et des plages de formation pratique. La formation théorique a lieu sur le site de l'IUT. Elle totalise 600 heures de cours répartis en enseignements généraux et professionnels (450 h) et en projets tutorés (150h). La formation pratique se déroule dans la bibliothèque employant l'apprenti ou le stagiaire sous contrat de professionnalisation. À défaut de contrat d'alternance, la période pratique consiste en des stages alternés (16 semaines au minimum) dans différents types de bibliothèques.

## CONTENU

**UE 1 : Connaissance des fonds**, pour une maîtrise des fonds tant en littérature française, secteur adulte et jeunesse, qu'en littératures étrangères. L'UE 1 inclut la langue vivante anglaise.

**UE 2 : Connaissance des environnements professionnels** en particulier juridique, économique, sociologique et communicationnel avec un approfondissement sur la gestion des collections et l'accueil de tous les publics.

**UE 3 : Connaissance du champ professionnel** : du projet d'établissement à son évaluation, approche des fondamentaux de la bibliothèque. Cette UE met l'accent sur les attentes contemporaine et prépare aux concours de la fonction publique.

**UE 4 : Orientation professionnelle** : bilan étape des activités professionnelles hors période académique. Suivi d'apprentissage ou de stage.

**UE 5 : Méthodes et pratiques professionnelles**, pour un enrichissement de la culture artistique et la valorisation des collections et actions. Formats numériques, stratégies de développement réseaux.

**UE 6 : Méthodologie de recherche** : production d'un mémoire-action permettant d'évaluer la méthode, l'esprit de synthèse, la part de créativité professionnelle, la culture et la justesse des préconisations.

**UE 7 : Mise en situation professionnelle** : réalisation d'un projet tutoré mettant en application les connaissances techniques, technologiques et générales de la spécialité.

**UE 8 : Insertion professionnelle** : soutenance d'apprentissage ou de stage. Finalisation du projet d'insertion professionnelle.

